



# Règlement Intérieur du Challenge Foot FFSE Occitanie

## 1. Objet

Le Challenge Foot FFSE Occitanie a pour but de « promouvoir et faciliter la pratique sportive aux personnes travaillant sur Nîmes et son agglomération ».

La poursuite de ce but se fait par l'organisation de rencontres sportives entre les participants. Les rencontres organisées doivent être considérées comme un moment de détente après une journée de travail. Aucun trophée n'est distribué et le Challenge Foot FFSE Occitanie a pour souci constant que la rivalité inhérente à toute pratique sportive ne prenne jamais le pas sur le plaisir de retrouver des partenaires et adversaires partageant le même goût pour le sport.

## 2. Participation au championnat

### a. Équipes

Le Challenge est ouvert aux entreprises, aux associations et aux groupements de personnes de la région Occitanie souhaitant se regrouper en équipe pour participer à la compétition.

Chaque équipe doit compter au minimum 10 joueurs licenciés.

### b. Joueurs & Transferts

Lors d'une saison, un joueur ne pourra jouer que dans une seule équipe, sauf de manière exceptionnelle pour compléter une équipe présentant moins de 6 joueurs au coup d'envoi et risquant une défaite par forfait.

Les transferts ne pourront avoir lieu qu'aux intersaisons.

### c. Inscription des équipes

Pour s'inscrire au Challenge Foot FFSE Occitanie, chaque équipe doit remplir un bulletin d'inscription et le retourner par e-mail à l'organisation avant le début de la compétition.

Sur ce bulletin, doit figurer :

- Le nom de l'équipe (entreprise, association ou groupement de personnes représenté)



- Une adresse (siège de l'entreprise, de l'association ou adresse du responsable d'équipe).
- La couleur de ses 2 jeux de maillots
- Une liste d'au moins 10 joueurs avec, pour chacun, leur nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone, le premier joueur de la liste étant le responsable (capitaine) de l'équipe

Suite à l'envoi du bulletin d'inscription, l'équipe doit également envoyer un règlement pour valider définitivement son inscription (les modalités de paiement et le montant sont précisés sur le bulletin d'inscription).

## **d. Licences**

Chaque joueur inscrit dans une équipe doit posséder une licence valide pour la saison en cours. S'il n'en a pas déjà une, il devra remplir un formulaire de demande de licence et régler le prix indiqué sur le formulaire.

Un certificat médical de moins d'un an doit également être remis en même temps que la demande de licence. La fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé est fixée par décret (Article L.231-2 du code du sport).

Les responsables d'équipes sont chargés de récolter les demandes de licence de tous leurs joueurs et de les envoyer en un seul envoi à l'adresse suivante : Ligue FFSE Occitanie, ZAC du Vigné, 161 rue du Levant, 30420 Calvisson ou par mail [challengefoot@ffse-occitanie.fr](mailto:challengefoot@ffse-occitanie.fr)

## **e. Durée et renouvellement des licences**

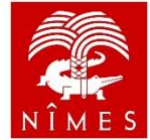
Les licences sont valables pour une année scolaire, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> septembre d'une année au 31 août de l'année suivante.

Dans la mesure du possible et en fonction du nombre de créneaux horaires et de terrains attribués par la ville, les équipes le désirant seront conservées dans le Challenge d'une saison sur l'autre.

## **f. Acceptation des règlements**

En s'inscrivant au Challenge Foot FFSE Occitanie et en prenant une licence FFSE, chaque joueur reconnaît avoir lu le règlement intérieur et le règlement sportif disponibles sur le site web du Challenge Foot FFSE Occitanie et les accepte dans leur intégralité.

## **g. Droit à l'image**



En s'inscrivant au Challenge Foot FFSE Occitanie et en prenant une licence FFSE, chaque joueur accepte que son nom et prénom ainsi que des photos de lui (seul ou en équipe) soit diffusés sur le site web et les réseaux sociaux du Challenge Foot FFSE Occitanie.

## **h. Assurance**

La licence FFSE inclut une assurance Responsabilité Civile ainsi qu'une assurance Individuelle Accident standard, tel que précisé sur le formulaire de demande de licence.

Chaque participant a la possibilité, s'il le souhaite, de souscrire également une assurance Individuelle Accident complémentaire lors de sa demande de licences (voir les détails sur le formulaire de demande de licence).

## **i. Évènement de fin de saison**

En fin de saison, l'organisation du Challenge Foot FFSE Occitanie tentera d'organiser une journée amicale à laquelle seront conviés tous les participants.

L'objectif de cette journée est de pouvoir jouer une dernière fois tous ensemble et de discuter de la saison écoulée et des évolutions possibles pour la saison à venir.

# **3. Organisation du championnat**

## **a. Calendrier des rencontres et reports**

Le calendrier de toute la saison est publié sur le site web du Challenge Foot FFSE Occitanie et envoyé à toutes les équipes avant le début de la saison.

Les rencontres doivent, autant que possible, débiter à l'heure précisée dans le calendrier des rencontres. Les joueurs des deux équipes sont donc invités à se rendre aux vestiaires 30 minutes avant le coup d'envoi afin d'être prêts à débiter le match à l'heure.

**Si une équipe ne peut jouer un match, elle doit en informer l'organisation au minimum 2 semaines avant le début du match afin qu'il puisse être reprogrammé (c'est-à-dire au plus tard le vendredi soir pour un match ayant lieu le jeudi soir suivant). Sans cela, l'équipe sera déclarée forfait (défaite 0-5) et recevra un malus de 2 points au classement.**

En cas d'intempérie ou de terrain impraticable, l'organisation du Challenge Foot FFSE ou les arbitres pourront décider d'annuler et de reporter un match jusqu'au coup d'envoi du match et



même au-delà du coup d'envoi. L'organisation communiquera dès que possible la nouvelle date du match aux 2 équipes concernées.

## **b. Comptabilisation des points**

Après chaque match, des points seront attribués de la manière suivante :

- Victoire : 3 points
- Match nul : 1 point
- Défaite : 0 point

Ainsi que des bonus / malus :

- Victoire par au moins 3 buts d'écart : Bonus de 1 point
- Défaite par forfait (0-5) ou Défaut d'arbitrage : Malus de 2 points

Si une équipe cumule 5 points de malus au cours d'une saison, elle sera invitée à se présenter à l'organisation du Challenge Foot FFSE Occitanie pour s'expliquer et pourra être sanctionnée d'exclusion pour la saison en cours et/ou de non-réinscription pour la saison suivante.

## **c. Classement**

Le classement sera établi suivant le nombre de points. En cas d'égalité, les équipes seront départagés selon les critères suivants :

1. Différence de but générale
2. Meilleure attaque
3. Nombre de points de bonus
4. Nombre de points de malus
5. Différence de buts particulière

## **d. Maillots**

Chaque équipe doit posséder et apporter à chaque match deux jeux de maillots (ou chasubles).

## **e. Ballons**

Chaque équipe est priée d'apporter un ballon pour chaque match. La 1<sup>ère</sup> mi-temps est jouée avec le ballon de la 1<sup>ère</sup> équipe et la 2<sup>nde</sup> mi-temps est jouée avec le ballon de la 2<sup>nde</sup> équipe.



## **f. Arbitrage**

Tous les matchs du Challenge sont arbitrés par des joueurs d'autres équipes. Le calendrier d'arbitrage est défini et diffusé en début de saison en même temps que le calendrier des matchs. Aucun arbitrage ne pourra être annulé ou reprogrammé. Chaque équipe ayant au moins 10 licenciés, elle sera responsable d'envoyer un de ses joueurs pour arbitrer les matchs qui lui seront confiés. En cas de défaut d'arbitrage, l'équipe en faute recevra un malus de 2 points au classement.

Avant chaque match, les arbitres feront un point avec les capitaines pour rappeler l'esprit du jeu, les principales règles et les sanctions applicables.

A la fin du match, l'arbitre enverra à l'organisation du Challenge le score du match, les cartons distribués (le nombre et la raison) et tout commentaire utile (blessures, comportements antisportifs...).